

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du lundi 8 février 2021

**DÉLIBÉRATION N° CP-2021/02/08-4/03 B****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210208-lmc100000021680-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 09/02/2021

Réception Préfet : 09/02/2021

Publication RAAD : 09/02/2021

**OBJET :** Adaptation de la société au vieillissement - Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie - Attribution des subventions 2021 suite au recueil d'initiatives du 3 août 2020 au 27 septembre 2020. Actions de prévention.  
Aides techniques individuelles.

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 a pour objectifs d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population et de mieux prendre en compte les besoins et les attentes des personnes âgées.

Elle favorise le plus possible le maintien à domicile, ce qui implique de mener des actions préventives combattant au plus tôt les premiers signes de fragilité des personnes de plus de 60 ans.

À cet effet, chaque Département dispose d'une Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie chargée de définir un programme coordonné de financement des actions de prévention pour les seniors. Cette conférence des financeurs est dotée de crédits versés par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) auprès de chaque Département.

En Seine-et-Marne, la conférence des financeurs est installée depuis le 21 septembre 2016. Elle réunit en plus du Conseil départemental, l'Agence Régionale de Santé, des représentants des autres collectivités territoriales, de l'Agence Nationale de l'habitat, des régimes de base de l'assurance vieillesse et de l'assurance maladie, des fédérations des institutions de retraite complémentaire, des mutuelles et des représentants des seniors.

Pour 2021, une enveloppe budgétaire globale d'un montant de 1 365 000 € est consacrée à la réalisation d'actions individuelles et collectives de prévention et pour l'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles.

Ce budget est ventilé entre les six axes du programme coordonné de financement de la Conférence des financeurs de Seine-et-Marne.

Suite au recueil dématérialisé d'initiatives locales effectué par le Département, il est proposé d'approuver la liste des actions retenues par la Conférence des financeurs pour un montant de 1 275 393 €. Une enveloppe de crédits de 50 000 € pourra également être mobilisée dans le cadre de la conférence des financeurs pour l'amélioration de l'accès aux aides techniques individuelles favorisant le maintien à domicile.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa 3,

VU la loi n° 2015-1776 en date du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

VU le décret n° n° 2016-209 en date du 26 février 2016 relatif à la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/06 en date du 24 juin 2016, portant instauration de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie,

VU la délibération de la Commission permanente n° 4/05 A en date du 24 mars 2017, approuvant le programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 17 décembre 2020 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2020,

VU le vote de la conférence des financeurs en date du 3 Décembre 2020,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer au titre de l'exercice 2021, un total de 50 000 € dans le cadre de l'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles.

Le Département pourra financer directement au demandeur, par le biais d'une aide à la personne, avec une participation déterminée en fonction du barème proposé par le décret n° 2016-209 en date du 26 février 2016 relatif à la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes Âgées.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à arrêter l'aide attribuée aux bénéficiaires dans le cadre de l'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles.

Article 3 : de prélever les dépenses correspondantes sur le programme « frais liés au maintien à domicile des personnes âgées », de l'opération « Conférence des financeurs / action prévention / prestation ».

### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC

Mme Julie GOBERT  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (2) :

M. Pierre BACQUÉ  
M. Bernard CORNEILLE



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne